

## BILAN AU 31 DECEMBRE

	Notes	2024	2023
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<hr/>			
<b>Actif circulant</b>		<b>5'451'337.34</b>	<b>3'819'148.51</b>
Trésorerie	1	330'053.25	518'002.34
Débiteurs	2	2'103'291.36	1'962'823.78
Autres créances à court terme	3	17'438.47	28'154.75
Stocks	4	356'300.00	359'100.00
Actif de régularisation décompte final DGCS (2024)	5	1'380'727.37	0.00
Actif de régularisation décompte final DGCS (2023)	5	839'731.59	839'731.59
Actifs de régularisation autres	6	423'795.30	111'336.05
<hr/>			
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3'494'396.83</b>	<b>3'486'206.83</b>
Immobilisations financières	7	8'417.85	12'416.85
Immobilisations corporelles	8	3'485'978.98	3'473'789.98
<hr/>			
<b>Total de l'actif</b>		<b>8'945'734.17</b>	<b>7'305'355.34</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE

	Notes	2024	2023
		CHF	CHF
<u>PASSIF</u>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>1'865'655.27</b>	<b>1'241'735.41</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations		893'431.77	712'126.63
Dettes à court terme portant intérêts <sup>1</sup>		270'000.00	127'000.00
Comptes-courants résidents		155'061.61	138'138.69
Autres dettes à court terme	9	138'499.21	130'153.04
Passifs de régularisation	10	408'662.68	134'317.05
<sup>1</sup> Part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette.			
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>5'031'702.84</b>	<b>4'117'570.30</b>
Dettes à long terme portant intérêts	11	5'031'702.84	4'117'570.30
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>6'897'358.11</b>	<b>5'359'305.71</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>2'048'376.06</b>	<b>1'946'049.63</b>
Capital	12	1'190'019.66	1'190'019.66
Fonds et réserves	13	858'356.40	756'029.97
<b>Total du passif</b>		<b>8'945'734.17</b>	<b>7'305'355.34</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

	Notes	2024	2023
		CHF	CHF
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>18'335'470.49</b>	<b>16'322'775.37</b>
Contributions des résidents et API		5'298'962.05	4'874'965.50
Contributions du canton de Vaud et autres cantons		11'129'456.32	10'259'533.59
Décompte final de la DGCS	5	1'380'727.37	839'731.59
Produits des ateliers Artisanax	14	39'478.47	36'678.91
Autres produits de l'exploitation	15	32'500.87	29'793.86
Marge brute des ateliers Hôteliers et Verts	16	191'930.16	195'811.04
Dons, legs	13	20'964.90	9'971.97
./. Affectation nette aux fonds pour dons	13	-19'459.80	-9'742.97
Produits exceptionnels	17	6'693.85	8'529.64
Subventions et autres contributions	18	254'216.30	77'502.24
<b>Charges directes d'exploitation</b>		<b>-18'335'470.49</b>	<b>-16'322'775.37</b>
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	19	-10'361'552.09	-9'547'089.46
Charges sociales	19	-2'224'741.02	-2'068'545.12
Autres frais du personnel	19	-438'806.96	-243'209.45
Honoraires pour prestations de tiers	19	-2'991'546.80	-2'167'062.64
Besoins médicaux		-17'233.91	-9'841.55
Alimentation		-435'693.53	-420'618.61
Entretien ménage		-64'122.49	-63'689.78
Entretien/rép. machines, mob., véhicules et immeubles	20	-419'607.33	-419'378.47
Charges d'invest. - loyers, leasings et petites acquisitions	21	-187'655.45	-185'886.15
Charges d'invest. - intérêts s/ATF, hypothèques et autres	22	-88'584.74	-80'863.88
Charges d'invest. - amortissements	23	-411'512.73	-352'702.75
Eau, énergie		-350'673.85	-432'211.95
Ecole, formation et loisirs		-63'149.33	-61'299.02
Frais de bureau et d'administration		-83'949.37	-88'146.07
Outillage et matériel pour les ateliers	14	-36'193.63	-25'700.41
Autres charges d'exploitation (assurances, taxes, cotisations, divers)		-160'447.26	-156'530.06
<b>Résultat d'exploitation <sup>1</sup></b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation est à zéro du fait de la prise en compte dans les produits d'exploitation du décompte final pro-forma à recevoir ou à payer en fonction du résultat.

Ce dernier est notamment constitué d'éléments extrabudgétaires, tels que les renforts à l'encadrement, sous déduction de la part du budget d'exploitation non dépensé conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016. Ce décompte final est remboursé, respectivement payé à la DGCS dans le courant de l'année qui suit l'exercice bouclé.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

### I. Principes comptables appliqués

#### Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et des directives de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La structure des comptes annuels est adaptée aux spécificités des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan, à l'exception des terrains et des immeubles, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis, et les immeubles sont amortis sur la base des amortissements financiers des prêts hypothécaires cas échéant, ou selon les modalités fixées dans la décision émise par la DGCS sur la base des directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs pour adultes (DIESE). Les subventions obtenues sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles.

#### Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire, et le résultat final des activités peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants. Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans des comptes de régularisation. Il existe une incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus que lors de l'établissement du décompte final.

Selon la Directive concernant le financement de l'exploitation des Etablissements socio-éducatifs (DFESE), et en référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016 dérogeant pour les années 2016 à 2018 à l'allocation au fonds d'égalisation des résultats concernant un éventuel excédent de produits reconnus, la DGCS couvre le déficit effectif reconnu d'exploitation, les excédents de produits sont restitués. Selon l'arrêté du 06 septembre 2023, la mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 et concerne le traitement des excédents des exercices comptables 2023 à 2027.

#### Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts directs cantonaux pour buts d'utilité publique, selon attestation du 12 décembre 2016.

## II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Fondation St-Barthélemy Le Château 1040 Saint-Barthélemy
--

Statuts - Règlements - Registre du Commerce

En vertu des statuts entrés en vigueur le 1er janvier 2023, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Organes - Personnes habilitées à signer au 31 décembre :

## a) Conseil de fondation

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil de Fondation est composé de 5 membres au moins.

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile</b>	<b>Mode de signature</b>
Président	Equey Christophe, de Genève, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Vice-Présidente	Bottlang-Pittet Jaqueline, de Saint-Gall, à Villars-le-Terroir	Coll. à 2
Trésorier	Rinderknecht Christian, de Hedingen, à Morges	Coll. à 2
Secrétaire	Michaud Christine, de Zunzgen, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Membre	Crisinel Christian, de Montanaire, à Montanaire	
Membre	Sonderegger Olivier, de Altstätten, à Jorat-Menthue	
Membre	Veyre Aline, de Chavannes-sur-Moudon, à Lausanne	

*L'indemnisation et le remboursement des frais des membres du Conseil de Fondation se fait conformément au règlement entré en vigueur au 1er février 2024 et approuvé par l'administration cantonale des impôts. Un rapport de rémunération est établi par la Fondation.*

## b) Autres personnes habilitées à signer (\*mais pas entre elles)

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile</b>	<b>Mode de signature</b>
Directeur	Volet David, d'Oron, à Oron	Coll. à 2
Directeur adjoint Hébergement et Ateliers	Pilet Olivier, de Rossinière, à Prilly *	Coll. à 2
Directrice adjointe RH	Pittet Annick, de St-Prex, à Assens *	Coll. à 2
Directeur adjoint Finance et Administration	Vallat Jérémy, de Bure, à Froideville *	Coll. à 2

## c) Organe de révision

**Fidinter SA**

Adresse : Rue des Fontenailles 16 - Case postale - 1001 Lausanne  
Téléphone : 021/614 61 61  
Réviseur responsable : Gothuey Ludovic - ludovic.gothuey@fidinter.ch

## III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation étant donné que les immeubles sont occupés pour l'exploitation de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

	2024	2023
	CHF	CHF

#### IV. Informations sur les postes des états financiers

##### Introduction

Les commentaires ci-après font référence aux points mentionnés au bilan et aux comptes d'exploitation. Par ailleurs, les comptes et les annexes présentés étant déjà passablement détaillés et comportant de nombreuses informations chiffrées, ne sont faits ci-après que des commentaires succincts relatifs aux points qui semblent les plus importants.

<b>1. Trésorerie</b>	<b>330'053.25</b>	<b>518'002.34</b>
Caisses	21'542.03	20'714.45
PostFinance	119'790.26	153'270.24
Banques	188'720.96	344'017.65

La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes-courant des résidents (voir ci-dessous). Le montant de liquidité en banque dépend directement du montant engagé par l'ATF (Avance à Terme Fixe) et du solde du décompte final à recevoir ou à payer. Au 31 décembre, ces éléments représentent un montant de plus de CHF 800'000.- à ajouter au disponible.

<b>Total à couvrir selon directive de la DGCS</b>	<b>155'061.61</b>	<b>138'138.69</b>
Comptes-courant résidents passifs	155'061.61	138'138.69
<b>Total à couvrir selon décision du Conseil de Fondation en 2016</b>	<b>487'561.77</b>	<b>468'101.97</b>
Fonds pour dons libres et affectés	487'561.77	468'101.97

<b>2. Débiteurs</b>	<b>2'103'291.36</b>	<b>1'962'823.78</b>
Débiteur DGCS	1'559'840.90	1'458'801.70
Autres débiteurs	722'439.28	744'022.08
Correction de valeur sur les débiteurs	-178'988.82	-240'000.00

<b>3. Autres créances à court terme</b>	<b>17'438.47</b>	<b>28'154.75</b>
C/c résidents débiteurs	3'242.94	8'805.50
Créances envers les collaborateurs	14'195.53	17'124.60
C/c charges sociales	0.00	2'224.65

<b>4. Stocks</b>	<b>356'300.00</b>	<b>359'100.00</b>
------------------	-------------------	-------------------

*La diminution de 0.8% n'appelle pas de commentaire particulier.*

<b>5. Actif de régularisation décompte final DGCS</b>	<b>2'220'458.96</b>	<b>839'731.59</b>
Excédent de charges 2023	839'731.59	839'731.59
Excédent de charges 2024	1'380'727.37	0.00

*Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante. Ce montant provient notamment des renforts à l'encadrement supplémentaires extra-budgétaires dont les incidences sont reconnues par la DGCS lors du décompte final.*

*Le décompte final 2023 n'a pas encore été traité par la DGCS et reste donc ouvert dans nos comptes au 31.12.2024.*

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
<b>6. Actifs de régularisation autres</b>	<b>423'795.30</b>	<b>111'336.05</b>
Charges payées d'avance et décomptes à recevoir	121'922.50	79'231.15
Subvention sur les investissements ateliers à recevoir	47'688.45	32'104.90
Projet rénovation, avances de frais	86'538.85	0.00
DGCS, Subvention pour provision vacances et heure supplémentaires	167'645.50	0.00
<b>7. Immobilisations financières</b>	<b>8'417.85</b>	<b>12'416.85</b>
Créances envers les collaborateurs > 1 an	0.00	4'007.40
Garantie de loyer - Marjovet 5a bis	8'417.85	8'409.45
<b>8. Immobilisations corporelles</b>	<b>3'485'978.98</b>	<b>3'473'789.98</b>
Mobilier	484'484.88	459'449.63
Machines	375'557.90	440'117.61
Informatique	131'600.60	137'122.04
Véhicules	79'922.00	33'878.00
Terrains	132'800.00	132'800.00
Immeubles	2'281'613.60	2'270'422.70
<i>Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaire particulier.</i>		
<b>9. Autres dettes à court terme</b>	<b>138'499.21</b>	<b>130'153.04</b>
Dépôts de garantie (clefs et divers)	11'390.00	11'840.00
Dépôts de garantie (résidents étrangers et divers)	108'100.00	108'100.00
Autres dettes	19'009.21	10'213.04
<i>Les résidents non garantis par un Canton ont tous déposé une garantie financière.</i>		
<b>10. Passifs de régularisation</b>	<b>408'662.68</b>	<b>134'317.05</b>
Provision pour vacances et heures supplémentaires	167'645.50	0.00
Autres passifs de régularisation	241'017.18	134'317.05
<i>* Selon la directive comptable modifiée en 2024, l'engagement en lien avec les vacances et heures supplémentaires fait désormais l'objet d'une provision à la date du bilan. Cette provision n'influence pas les fonds propres et le résultat de l'exercice, étant donné qu'une subvention pour provision vacances et heures supplémentaires doit être enregistrée à l'actif pour le même montant.</i>		
<b>11. Dettes à long terme portant intérêts</b>	<b>5'031'702.84</b>	<b>4'117'570.30</b>
Emprunt garanti par l'Etat de Vaud (PostFinance site Ferme)	693'315.00	711'315.00
Avance à terme fixe (BCV)	2'883'000.00	2'700'000.00
Prêt hypothécaire BCV pour les divers projets accordés par la DGCS	725'387.84	833'255.30
Prêt BCV	1'000'000.00	0.00
./. Part court terme des dettes à long terme	-270'000.00	-127'000.00
<i>(le retraitement à court terme est composé de la part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette)</i>		
<b>12. Capital</b>	<b>1'190'019.66</b>	<b>1'190'019.66</b>
Solde au 1er janvier	1'190'019.66	1'190'019.66
Résultat de l'exercice précédent (différentiel s/ décompte final DGCS)	0.00	0.00

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023		
	CHF	CHF		
<b>13. Fonds et réserves</b>	<b>Etat au 01.01.2023</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Etat au 31.12.2023</b>
Fonds de dons libres	415'019.37	3'920.00	0.00	418'939.37
Fonds de dons affectés	43'339.63	6'051.97	-229.00	49'162.60
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>746'287.00</b>	<b>9'971.97</b>	<b>-229.00</b>	<b>756'029.97</b>
	<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Etat au 31.12.2024</b>
Fonds de dons libres	418'939.37	7'980.00	-600.00	426'319.37
Fonds de dons affectés	49'162.60	13'084.90	-1'005.10	61'242.40
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour projet de rénovation	0.00	61'011.18	0.00	61'011.18
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds pour amortissements Machines Ateliers (non subv.)	0.00	21'855.45	0.00	21'855.45
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>756'029.97</b>	<b>103'931.53</b>	<b>-1'605.10</b>	<b>858'356.40</b>
<i>Un fonds pour le futur projet de rénovation a été créé ainsi qu'un fonds pour les amortissements futurs de machines des ateliers qui ne sont pas subventionnées.</i>				
<b>14. Marge brute des ateliers Artisanaux</b>				
Ventes		39'478.47		36'678.91
./. Achats outillage et matériel pour les ateliers		-36'193.63		-25'700.41
<b>Marge brute économique</b>		<b>3'284.84</b>		<b>10'978.50</b>
<b>15. Autres produits de l'exploitation</b>		<b>32'500.87</b>		<b>29'793.86</b>
Logement du personnel		2'500.00		3'950.00
Location de salles		0.00		100.00
Repas du personnel		24'187.34		19'910.97
Recettes de la cafétéria et repas à des tiers		2'779.23		3'021.03
Autres revenus		3'034.30		2'811.86
<b>16. Marge brute des ateliers Verts et Hôteliers</b>				
Chiffre d'affaires		755'438.90		730'531.40
./. Attribution au Fonds pour amortissements Machines Ateliers (non subv.)		-21'855.45		0.00
./. PRAMV (prix de revient des marchandises vendues)		-541'653.29		-534'720.36
<b>Marge brute comptable</b>		<b>191'930.16</b>		<b>195'811.04</b>
<b>Marge en %</b>		<b>25.4%</b>		<b>26.8%</b>
<i>Le chiffre d'affaires est en hausse de 3% et la marge légèrement en diminution.</i>				
<b>17. Produits exceptionnels</b>		<b>6'693.85</b>		<b>8'529.64</b>
Redistribution de la taxe CO2		6'693.85		6'288.35
Dissolution correction de valeurs sur les débiteurs		61'011.18		0.00
./. Attribution au Fonds de réserve pour projet de rénovation		-61'011.18		0.00
Vente de matériel et divers		0.00		2'241.29

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
<b>18. Subventions et autres contributions</b>	<b>254'216.30</b>	<b>77'502.24</b>
Participation aux investissements des ateliers par la DGCS	47'688.45	32'104.90
Autres contributions et autres subventions (HES-SO, ASE, Rahmo)	206'527.85	45'397.34
<b>19. Charges de personnel (groupe 3)</b>	<b>16'016'646.87</b>	<b>14'025'906.67</b>
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	10'361'552.09	9'547'089.46
Charges sociales	2'224'741.02	2'068'545.12
Autres frais du personnel	254'329.65	90'973.70
Formation	184'477.31	152'235.75
Honoraires pour prestations de tiers	295'432.34	290'401.49
Honoraires pour personnel temporaire	2'696'114.46	1'876'661.15
<b>20. Entretien/rép. machines, mobilier, véhicules et immeubles</b>	<b>419'607.33</b>	<b>419'378.47</b>
<i>La hausse de 0.1 % n'appelle pas de commentaire particulier.</i>		
<b>21. Charges d'invest., loyers, leasings</b>	<b>187'655.45</b>	<b>185'886.15</b>
<i>La hausse de 1.0 % n'appelle pas de commentaire particulier.</i>		
<b>22. Charges d'invest., intérêts s/ATF, hypothèques et autres</b>	<b>88'584.74</b>	<b>80'863.88</b>
<i>La hausse de 9.5 % n'appelle pas de commentaire particulier.</i>		
<b>23. Charges d'investissement, amortissements</b>	<b>411'512.73</b>	<b>352'702.75</b>
Mobilier	105'126.63	88'014.50
Machines	90'657.61	64'093.65
Informatique	45'054.04	40'455.00
Véhicules	33'956.00	50'020.00
Immeubles	136'718.45	110'119.60
<i>Ce point n'appelle pas de commentaire particulier, le volume d'amortissement dépend directement des investissements accordés, notamment des investissements selon les Directives et recommandations sur les Infrastructures des Etablissements Socio-éducatifs pour adultes (DIESE).</i>		

2024

2023

CHF

CHF

**V. Informations complémentaires****24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)**

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices comparés.

**25. Montant résiduel des engagements de leasing**

<b>Montant résiduel des engagements de leasing</b>	<b>47'166.85</b>	<b>22'535.70</b>
--	------------------	------------------

*Les dettes de leasing ne sont pas comptabilisées au passif du bilan.*

**26. Dettes envers des institutions de prévoyance**

<b>Dettes envers des institutions de prévoyance</b>	<b>3'149.85</b>	<b>9'099.30</b>
---	-----------------	-----------------

**27. Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation**

<b>Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation</b>		
Immeubles	2'281'613.60	2'270'422.70
Cédules hypothécaires envers la BCV	14'000'000.00	14'000'000.00
Cession des subventions à recevoir de la DGCS	4'100'000.00	4'100'000.00

2024	2023
CHF	CHF

**28. Engagements conditionnels**Engagement de restitution de subventions immeubles

En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.)

Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 10'130'385.50 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015.

Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

**29. Evénements importants survenus après la date du bilan**

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

**30. Valeur assurance incendie des immobilisations**

	indice 140	indice 135
<b>Total de la valeur incendie des immeubles</b>	<b>31'133'990.00</b>	<b>30'022'061.00</b>
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	31'133'990.00	30'022'061.00
Assurance mobilier & professionnelle/industrielle	5'638'100.00	5'638'100.00

**31. Estimation fiscale immeubles**

<b>Total de l'estimation fiscale des immeubles</b>	<b>18'839'900.00</b>	<b>18'839'900.00</b>
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	18'836'600.00	18'836'600.00
Divers, Oulens-sous-Echallens	500.00	500.00
Divers, Goumoëns	2'800.00	2'800.00